

# MAIRIE DE HARDINVAST

1 bis rue de la Mairie  
50690 HARDINVAST

Téléphone 02.33.52.02.16

## **REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2015**

Le dix sept septembre deux mille quinze à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Arlette VIDEGRAIN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT, M. Anthony DAVOURIE, Mme Isabelle GAMACHE, Mme Virginie LE POITTEVIN, M. Laurent LE MARQUIS, M. Jean-Yves LAURENT, M. Eric RULIER, M. Yann LANCELOT, M. Christophe POLIDOR, Mme Marie-Hélène LANGLET.

Etaient absents excusés : M. Benoit MARTYN (pouvoir à M. AMIOT), M. Grégory NEEL.

Secrétaire de séance : M. Anthony DAVOURIE

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Adhésion à la Fondation du Patrimoine
- Avenant n°1 au marché « rénovation de l'église », lot 1 gros œuvre
- Transfert de terrains
- Devis voirie
- Prêt de la salle polyvalente à l'association Loreha

Accord unanime de l'assemblée

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet ainsi que celui de la séance du 13 août sont approuvés à l'unanimité.

Début de la séance : 18h41

\*\*\*\*\*

### **BUDGETS**

170915-94

Décision modificative : transfert de fonds

Le budget annexe « Locatifs Hardinvast » n'ayant pas encore été créé et afin de payer les factures et mémoires relatifs aux frais d'étude dans le cadre du marché public de maîtrise d'œuvre, un transfert de fonds est nécessaire, du compte 020 Dépenses imprévues au compte 2031 Etudes et recherches. Pour ce faire, l'établissement d'une décision modificative est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

	Article	Libellé	Montant
INVESTISSEMENT	020	Dépenses	8 500,00 €
		Dépenses imprévues	
	2031	Dépenses	8 500,00 €
		Frais d'études et recherches	

Voix pour : 13  
 Voix contre : 0  
 Absentions : 0

## **PERSONNEL**

### Remplacement adjoint technique et d'animation

Afin de pourvoir au remplacement d'un adjoint technique et d'animation en arrêt de travail, une personne a été recrutée en CDD. Elle assure depuis lundi matin, les remplacements à la garderie du matin et du soir, ainsi que sur le temps du service de restauration scolaire.

Il est envisagé de procéder à une deuxième embauche en contrat aidé (CUI) :

170915-95

### Recrutement en contrat aidé

Monsieur le Maire expose la nécessité de recruter un agent au sein du service communal afin de compléter l'équipe et de répondre au travail présent. Des contacts vont être pris avec le pôle emploi et la MEF.

Monsieur le Maire propose de recruter sur ce poste, une personne en CUI-CAE. Ce dispositif, ouvert aux collectivités territoriales, a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider des personnes en difficulté à s'insérer ou se réinsérer dans le monde du travail.

Considérant la nécessité de renforcer l'effectif des agents du service communal, notamment pour les missions :

- d'agent d'animation
- d'agent d'entretien des locaux scolaires et des bâtiments communaux (Mairie, Bibliothèque, Restaurant scolaire, Salle Polyvalente) dans des conditions d'hygiène maximales

et de pourvoir aux remplacements des agents lors des absences pour maladie, maternité ou congés annuels, la commune souhaite :

- Mettre en place ce dispositif et recruter un demandeur d'emploi dans ce cadre
- Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 6 à 36 mois maximum, renouvellement inclus, sous réserve du renouvellement de la convention.

Vu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un demandeur d'emploi bénéficiant du dispositif soit CUI-CAE,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec l'Etat.

Voix pour : 13  
 Voix contre : 0  
 Absentions : 0

Habilitation électrique

L'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles a suivi la formation « habilitation électrique BS ». Cette formation permet de Connaître le risque électrique et de savoir mettre en œuvre les procédures de travail en sécurité dans les opérations de raccordement et de remplacement élémentaires.

L'habilitation est valable 3 ans. Avant la fin de ce délai, une remise à niveau devra être effectuée.

**170915-96 MODIFIE LA DELIBERATION 231014-117**

Mise en place IEMP

Par la délibération 231014-117, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer l'Indemnité d'Exercice de Mission de Préfecture, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2014, aux fonctionnaires territoriaux des filières administratives de secrétariat et de comptabilité. Cette prime est versée mensuellement aux agents concernés au prorata de leur temps de travail.

Un des agents concernés, a été nommé adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 et de ce fait, il est nécessaire de modifier le tableau portant création de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures :

Cadre d'emploi	Grade	Montant de référence annuel au 01/01/2012	Effectif	Coefficient retenu	Crédit global
Adjoint administratif territorial	2ème classe	1 153,00 €	1	1	1 153,00 €
Adjoint administratif territorial	1ère classe	1 153,00 €	1	1	1 153,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, APPROUVE cette modification

Voix pour : 13  
 Voix contre : 0  
 Absentions : 0

**18h58 ENTREE EN SALLE DE MME GAMACHE**

Formation défibrillateur

Une formation à l'utilisation du défibrillateur installé récemment à la salle polyvalente va être dispensée par un pompier de Martinvast, membre de l'union départementale des sapeurs pompiers de la Manche. Monsieur le Maire propose d'y faire participer le personnel, la

directrice des écoles, les élus, les bénévoles de la bibliothèque, les responsables des Associations sportives de la commune : zumb'hardinvest, AJLF, ... sachant que le prix de cette formation est de 10 € par personne, pris en charge par la commune.

## ECOLE

170915-97

Passage en investissement achat de panneaux pour la piste routière :

Afin d'équiper la piste de sécurité routière aménagée cet été dans la cour de l'école, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- Une facture de chez Sport 2000 relative à l'achat de panneaux de signalisation, pour un montant de 127.72 € HT soit 153.27 € TTC.
- Un devis de chez Ocep Majuscule relative à l'achat de feux tricolores, pour un montant HT de 127.96 € soit 153.55 € TTC.

Considérant que le prix unitaire HT de ces biens est inférieur à 500 €,

Considérant qu'il s'agit de biens durables,

Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider ces factures et d'imputer ces dépenses en section d'investissement, à l'article 2188 du BP 2015.

Voix pour : 14  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

Monsieur EUGENIE, adjoint chargé notamment des affaires scolaires, présente un bilan de cette rentrée 2015/2016 :

-Les écoles accueillent 114 enfants et 6 enfants feront leur rentrée en janvier :

- 50 en maternelle (dont 6 à compter de janvier)
- 70 en élémentaire
- 31 élèves sont domiciliés hors commune (dont 21 de St Martin)

-Il est rappelé aux personnes faisant bâtir sur la commune, qu'ils doivent anticiper l'inscription de leurs enfants à l'école afin qu'ils puissent être comptabilisés dans les effectifs et leur assurer une place au sein des écoles, notamment en toute petite section.

-La décharge de Mme Guérard, directrice des écoles, est désormais le vendredi.

-Travaux :

- Le nettoyage et la vérification du train de la cour de l'école maternelle ont été réalisés cet été. Certaines dalles amortissantes ont été remplacées.
- La toiture de la 6<sup>ème</sup> classe a été changée.

## TAP

Une réunion a eu lieu avec le responsable des Francas, Monsieur VINCENDEAU, le 24 août 2015.

Le programme des animations est établi jusqu'à fin décembre et la planification des réunions fixée jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Présentation du budget des activités péri-éducatives avec les Francas

		Nombre d'heures	Nombre de semaines	Coût de l'heure	participation CAF	Coût* de revient à la commune
Budget prévisionnel	2014/2015	5 004,00	36	1,27	2 502,00 €	6 361,00 €
Budget réalisé	2014/2015	3 990,75	35	0,93	1 995,38 €	3 719,54 €
Budget prévisionnel	2015/2016	4 000,00	36	1,44	2 040,00 €	5 757,00 €

\*hors frais de personnel communal, divers conventions animations, énergie, ....

170915-98

Convention TAP avec les Francas

Une convention entre les Francas de la Manche et la commune est présentée au Conseil Municipal. Cette convention définit les conditions d'organisation et d'application des activités péri-éducatives du jeudi après-midi, les semaines d'école :

- de 13 h 45 à 14 h 40 pour les enfants de l'école maternelle
- de 14 h 45 à 16 h 00 pour les enfants de primaire

La commune versera aux Francas :

- une subvention annuelle pour aider à la réalisation des missions à hauteur maximum de 1,44 € de l'heure et par enfant. Ce coût horaire sera ajusté en fonction du nombre d'intervenants Francas.
- une cotisation annuelle de 38 € à laquelle s'ajoute 0,10 € par journée effectuée et par enfant

Cette convention est conclue pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 1<sup>er</sup> août 2016. Après délibération, le Conseil Municipal valide cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Voix pour : 14  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

Frais de scolarité

Concernant les enfants scolarisés dans les écoles hardinvastaises et dont l'un des parents a son domicile établi sur une autre commune, une demande de participation aux frais de scolarité sera demandée à l'autre commune.

CANTINE/GARDERIE/TRANSPORT

Les effectifs sont très élevés à la cantine : 72 enfants le mardi et jeudi pour une capacité maximale de 74 enfants.

L'instauration d'un deuxième service est envisagé : les petits de maternelle mangeraient comme d'habitude dès 12 heures ainsi que la moitié des élèves de primaire. L'autre moitié déjeunerait vers 12h50.

**171015-99**

Modification du règlement « transport vers les centres aérés »

Pour faire suite à la délibération 130815-84, modifiant le tarif du transport vers les centres aérés, qui passe à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 de 2,00€ à 2,50€ par enfant transporté et par voyage, il est proposé de mettre à jour règlement en ce sens.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve cette modification du règlement « transport vers les centres aérés » applicable à compter de septembre 2015.

Voix pour : 14  
 Voix contre : 0  
 Absentions : 0

Travaux

Une table de travail a été aménagée près du lave-vaisselle pour faciliter la manipulation des paniers.

**MAIRIE**

Une intervention ponctuelle sur la porte d'entrée (sas) est à prévoir suite à un dysfonctionnement.

**BUDGETS (suite)**

**170915-100**

Décision modificative : transfert des terrains A1501 & 1568

Le transfert des terrains cadastrés A1501 et 1568 vers le budget « Locatifs Hardinvest » nécessite la création du compte 024 "produits des cessions d'immobilisations". Pour ce faire, une décision modificative est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

	Article	Libellé	Montant
INVESTISSEMENT	Recette 024	Produits des cessions d'immobilisations	386,00 €
	Dépense 2188	Autres immobilisations corporelles	386,00 €

Voix pour : 14  
 Voix contre : 0  
 Absentions : 0

## **LOTISSEMENT LE CLOS DE L'EGLISE**

La clôture du budget lotissement est prévue pour mi-octobre 2015, une fois la dernière déclaration de TVA effectuée.

Monsieur le maire présente les opérations du budget lotissement, depuis 2012, année de sa création.

### **T3/T2 : « locatifs Hardinvest »**

170915-101

#### Ouverture d'un budget annexe « locatifs hardinvest »

Vu la délibération n° 130815-89 retenant les entreprises pour la construction de 5 logements locatifs (4T3/1T2) situé sur le lot 8 du Lotissement Le Clos de l'Eglise, rue Emmanuel Liais à Hardinvest,

Vu l'état d'avancement du projet,

Considérant la nécessité :

- d'attribuer un nom à cette opération
- d'individualiser l'ensemble de la gestion des dépenses et recettes nécessaires à la création de ce lotissement dans un budget annexe,

Le conseil Municipal, après délibération, DECIDE et DEMANDE :

- l'ouverture d'un budget annexe pour le projet de construction de 5 logements locatifs (4T3/1T2) situé sur le lot 8 du Lotissement Le Clos de l'Eglise à Hardinvest, afin d'individualiser l'ensemble de la gestion qui s'y rapporte. Ce budget sera non assujéti à la TVA.
- d'allouer le nom "Locatifs Hardinvest" à ce budget
- A la TRESORERIE de TOURLAVILLE d'effectuer les démarches nécessaires pour la création de ce budget,

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Absentions : 0

Les rendez-vous ont été fixés, le 23 septembre 2015, avec les entreprises retenues pour la signature des marchés. La première réunion de coordination a été programmée, le 24 septembre 2015.

170915-102

#### Transfert de terrains

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de céder les terrains cadastrés A1501 et 1568, situés rue Emmanuel Liais à Hardinvest pour un montant total de 385,95 € HT, à l'opération « Locatifs Hardinvest ».

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Absentions : 0

## **EGLISE**

### Informations sur les travaux

Monsieur le Maire a convié le Conseil Municipal, les journalistes ainsi que le pôle administratif de la Mairie, à la visite commentée du chantier de l'église, avant la réunion du Conseil Municipal.

### 170915-103

#### Avenant n°1 au marché Gros œuvre lot 1

Un avenant au marché « travaux de réhabilitation, imperméabilité et mise en conformité de l'église », lot 2 « gros œuvre », signé avec l'entreprise Maurouard, est proposé au Conseil Municipal. Il porte sur les travaux intérieurs de l'église, notamment la réfection de l'enduit du mur à l'arrière de l'autel, d'une surface de 35 m<sup>2</sup>, pour un montant HT de 3 363,00 € (soit 4 035,60 € TTC).

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2313 du BP 2015.

Voix pour : 14  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

### Des devis ont été demandés pour :

- l'aménagement de l'entrée de l'église et la mise en valeur de l'arche au dessus de la porte intérieure
- l'éclairage de vitraux

### 170915-104

#### Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Afin de soutenir la Fondation du patrimoine qui participe à la sauvegarde du patrimoine local au travers de projets de restauration, le maire propose l'adhésion de la collectivité à cette Fondation. Il précise que le montant de cette adhésion, pour les communes de moins de 1000 habitants s'élève à 50 € minimum.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine
- dit que la commune versera 50 € pour les frais d'adhésion.

Cette dépense sera imputée en section de fonctionnement, à l'article 6281 du BP 2015

Voix pour : 14  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

### Signature du mécénat

La signature de la convention avec la fondation du Patrimoine pour le mécénat sur les travaux de l'église est prévue le 10 octobre à 10h30.

### Organisation d'une randonnée pédestre

L'organisation d'une randonnée est envisagée par l'AJLF, avec l'aide des élus volontaires, dans



le but de promouvoir les travaux de l'église et de récolter des fonds. Celle-ci devrait avoir lieu d'ici fin octobre 2015.

### **BIBLIOTHEQUE**

La Bibliothèque Départementale de la Manche demande l'autorisation d'organiser une réunion du secteur Cherbourg-Val de Saire, le 19 novembre 2015, dans les locaux de la bibliothèque communale et d'y accueillir un groupe de 20 personnes.

Monsieur le Maire charge Madame HUBERT d'organiser l'accueil du groupe.

### **SALLE POLYVALENTE**

Les travaux d'isolation de la salle sont prévus deuxième quinzaine d'octobre. Ils seront réalisés par l'entreprise RATEL et devraient durer deux semaines.

L'achat de radiateurs (en promotion) et de néons est à l'ordre du jour.

170915-105

Prêt de la salle polyvalente à l'association LOREHA

L'association LOREHA demande à la commune, la mise à disposition de la salle polyvalente, deux après-midi par mois au lieu d'un (les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis de chaque mois).

Après délibération, le conseil Municipal autorise :

- le prêt de la salle deux après-midi par mois, à l'association LOREHA
- la modification de la convention de prêt de la salle, en ce sens.

Voix pour : 14  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

Monsieur le Maire charge Mme HUBERT d'organiser une réunion avec les associations communales utilisatrices de la salle et les bénévoles de la bibliothèque, afin de rappeler les conditions de prêt.

### **VOIRIE**

Après consultation, plusieurs devis ont été réceptionnés pour l'aménagement du Rocher et divers travaux sur cette voirie. Ils sont présentés au Conseil Municipal :

170915-106

Devis réaménagement voirie suite à affaissement devant le 5 Le Rocher

Suite à un affaissement de voirie devant l'accès du 5 Le Rocher, un réaménagement est envisagé. Le devis de l'entreprise Meslin Travaux Publics d'un montant de 608,00 € HT, soit 729,60 € TTC est présenté à l'assemblée :

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis, sous réserve que :

- les travaux préparatoires aux enrobés soient réalisés avant fin novembre 2015.
- les enrobés à chaud soient de 130kg/m2
- le paiement s'effectuera dès la réception du chantier

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2315 du BP 2015.

Voix pour : 14  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

170915-107

Aménagement de sécurité au virage le Rocher (cheminement piétonnier)

Afin de sécuriser le virage du Rocher (carrefour avec la rue de la Mairie), un dégagement de visibilité va être réalisé et la suite du cheminement piétonnier, aménagée. Un devis de 14600,00 € HT, soit 17 520,00 € TTC est présenté au Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis, sous réserve que :

- les travaux préparatoires aux enrobés soient réalisés avant fin novembre 2015.
- les enrobés à chaud soient de 130kg/m2
- le paiement s'effectuera dès la réception du chantier

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2315 du BP 2015.

Voix pour : 14  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

170915-108

Devis réaménagement virage des Rosées

Afin de finaliser le réaménagement du virage des Rosées, un devis de l'entreprise Meslin Travaux Publics, d'un montant 833.91 € HT, soit 1000.69 € TTC, est présenté à l'assemblée :

Après délibération, le Conseil Municipal valide ce devis, sous réserve que :

- les travaux préparatoires aux enrobés soient réalisés avant fin novembre 2015.
- les enrobés à chaud soient de 130kg/m2
- le paiement s'effectuera dès la réception du chantier

Cette dépense sera imputée en section d'investissement, à l'article 2315 du BP 2015.

Voix pour : 14  
Voix contre : 0  
Absentions : 0

Divers

- Des travaux de voirie devraient être également réalisés d'ici la fin d'année :
  - Chemin des Cornières
  - Chemin du Moulin à Vent

- Plusieurs petits travaux ont été réalisés par l'entreprise Bougrel-Lecacheur :
  - épandage de produits phytos sur le stade
  - busage chemin des Cornières

Les factures seront validées lors d'un prochain Conseil Municipal.

## **ATELIER MUNICIPAL**

La commune est toujours dans l'attente d'une subvention pour le projet de rénovation de l'atelier.

L'atelier étant un bâtiment public, la contrainte des 0 ou 3 mètres de la limite de propriété pour l'extension, ne se pose pas.

## **ACCESSIBILITE**

170915- 109

Dossier Ad'AP

Monsieur DAVOURIE présente le dossier Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) établi par SOCOTEC, à déposer en préfecture avant le 27 septembre 2015.

Ce dossier présente le calendrier et le chiffrage des travaux de mise en accessibilité des établissements publics recevant du public de la commune :

2016 Mairie (finaliser bande cheminement piéton)

2017 Eglise et cimetière

2018 Les écoles

2019 Le stade

2020 La bibliothèque

2021 la salle et l'aire de jeux

Le coût total de ces travaux a été estimé par SOCOTEC à 118 800 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide le dossier Ad'AP et autorise Monsieur le Maire à le déposer en Préfecture.

Voix pour : 14

Voix contre : 0

Absentions : 0

## **Salle Paroissiale**

L'AJLF devra faire le nécessaire également pour la salle paroissiale. Un rapport technique à d'ores et déjà été établi par SOCOTEC et transmis à l'association.

## **CCDD**

### **Compte rendu Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> septembre 2015**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> septembre 2015 qui porte notamment sur :

- prescription du PLU
- Conventions de participations financières 2015 avec le Syndicat Mixte du Cotentin
- Attribution de marché public
- Convention de servitude avec ERDF
- Schéma de mutualisation
- .....

Ce document a été adressé aux membres du conseil municipal par mail en date du 14 septembre dernier et est consultable sur le site de la CCDD.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Présentation du compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Saint-Martin-Tollevast-Hardinvast-Couville avec la présentation du nouveau comité de direction.

- Communes nouvelles

Pas de retour de Saint-Martin-le-Gréard qui questionnait ses élus, sur la poursuite du projet, le 16 septembre 2015, avant de fixer les dates pour de prochaines réunions de travail.

- Baisse des dotations

Une manifestation des élus aura lieu le 19 septembre 2015 devant les préfectures françaises. Les Maires de la CCDD ont décidé pour leur part, de financer l'achat d'une banderole dénonçant la baisse des dotations.

- Repas des aînés

Il est organisé par les élus de Hardinvast, et aura lieu cette année, le 18 octobre.

**Séance levée à 20h54**